
Rapport présenté au Conseil académique dans sa 1ère session de 1880 sur la situation de l'enseignement secondaire public et libre dans l'académie de Caen.

Numéro d'inventaire : 1978.06606

Type de document : imprimé divers

Imprimeur : Le Blanc-Hardel (F.) Typ.

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1880

Description : Couverture papier bleu avec importante mouillure, réparée avec de l'adhésif. Le reste du fascicule est en bon état.

Mesures : hauteur : 204 mm ; largeur : 175 mm

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 38

RAPPORT

PRÉSENTÉ

AU CONSEIL ACADÉMIQUE DANS SA 1^{re} SESSION DE 1880

SUR LA SITUATION

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PUBLIC ET LIBRE

DANS L'ACADÉMIE DE CAEN

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de votre 2^e Commission, le rapport d'ensemble sur la situation de l'enseignement secondaire public et libre dans l'Académie de Caen.

Le ressort académique comprend les six départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Inférieure, avec une population totale de 2,973,314 habitants.

Le nombre des établissements d'instruction secondaire publics et libres est de 77, soit un établissement, en moyenne, pour 38,614 habitants.

De ces 77 établissements, 28 sont publics, et 49, y compris 11 petits Séminaires, sont libres.

L'année dernière, le nombre des établissements, tant libres que publics, était de 81. Cinq établissements libres (2 dans le Calvados et 3 dans la Seine-Inférieure) ont été fermés; un Collège, celui de Domfront, a été ouvert.

Je vous entretiendrai d'abord des établissements publics.

I. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC.

L'enseignement secondaire public est donné dans 28 établissements, à savoir : 7 Lycées, dont 2 dans la Seine-Inférieure et 1 dans chacun

— 4 —

des autres départements du ressort, et 21 Collèges, dont 6 dans le Calvados, 2 dans l'Eure, 5 dans la Manche, 3 dans l'Orne, 3 dans la Sarthe et 2 dans la Seine-Inférieure.

LYCÉES.

Les 7 Lycées du ressort se classent de la façon suivante d'après le nombre de leurs élèves :

1° Rouen,	avec	917	élèves.
2° Caen,	—	582	—
3° Le Havre,	—	544	—
4° Le Mans,	—	451	—
5° Coutances,	—	388	—
6° Alençon,	—	279	—
7° Evreux,	—	273	—

De ces sept Lycées, quatre sont de 3^e catégorie ; deux de la seconde, (Caen et le Havre) et un seul de la première, celui de Rouen. Plus d'une fois déjà le Conseil académique a émis un vœu pressant pour que le Lycée de Caen, avec ses 600 élèves, son admirable installation, sa situation financière prospère et ses fortes études, soit élevé à la 1^{re} catégorie. Ce vœu n'a pas encore été accueilli ; mais peut-être jugerez-vous, Messieurs, que ce n'est pas une raison pour vous décourager, et votre Commission vous invite à persévérer dans l'expression de ce vœu légitime.

Administration et Personnel enseignant. — Après avoir examiné attentivement les rapports particuliers concernant chacun de ces établissements, j'ai la satisfaction de vous dire que partout l'administration est vigilante et ferme, le personnel enseignant capable et dévoué et le personnel élève docile et appliqué. Nulle part la discipline n'a souffert d'atteinte pendant l'année qui vient de s'écouler, et si, comme il arrive toujours au milieu d'une si grande masse d'élèves, des faits isolés quelque peu graves se sont produits, ils ont été l'objet d'une répression immédiate et ferme.